



RAPPORT DU JURY

DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
DE CONTRÔLEUR DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

*BRANCHE DU CONTRÔLE
DES OPÉRATIONS COMMERCIALES
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

Session 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

I. Présentation des concours externe et interne

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale doivent satisfaire aux conditions prévues par l'article 20 du décret du 14 mars 1986 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics. En outre, les candidats font l'objet d'une enquête administrative, préalable à leur recrutement.

1.2 La nature et le programme des épreuves

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects :

1.2.1 Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité

- **Concours externe**

→ Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

→ Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative

Épreuve n° 1 (*durée : 3 heures ; coefficient 4*) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 2 (durée : 3 heures pour les épreuves a, b, c, d et e et 5 heures pour l'option f ; coefficient 4) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour répondre au sujet.

Épreuve n° 3 (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points obtenus au-dessus de 10/20.

• **Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative**

Épreuve n° 1 (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 2 (durée : 3 heures pour les options a, b et c et 5 heures pour l'option d ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 3 (facultative) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe.

1.2.2 Les épreuves d'admission : deux épreuves orales obligatoires et une épreuve orale supplémentaire pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur

• Concours externe

Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes – coefficient 8) : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve informatique (durée : 30 minutes ; coefficient 2) s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2. Un minimum de 10/20 est requis pour recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur.

Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

• Concours interne

Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve informatique (durée : 30 minutes ; coefficient 2) s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : épreuve d'informatique identique à celle du concours externe.

Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe.

1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2017 étaient des personnels de la DGDDI.

1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 21 novembre 2016, paru au JORF n°0273 du 24 novembre 2016, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, à 24 au titre du concours externe et 24 au titre du concours interne.

II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale

2.1 Inscrits / présents / admissibles

- **Concours externe**

7294 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe. 3800 étaient présents à cette épreuve et il y a eu 556 pré-admissibles (14,63 % des présents).

Au total, 394 candidats se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité, soit 70,86 % des candidats pré-admissibles. 35,02 % d'entre eux étaient des femmes.

113 candidats ont été déclarés admissibles, dont 47 femmes (41,59 %).

- **Concours interne**

344 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 344 candidats, 213 (61,91 %) se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité. 45,53 % d'entre eux étaient des femmes.

89 candidats ont été déclarés admissibles, dont 43 femmes (48,31 %).

2.2 Lauréats

- **Concours externe**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
113 (dont 41,59 % de femmes)	93 (dont 39,78 % de femmes)	24 (dont 54,16 % de femmes)

1.1 La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 16,50/20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale est de 14,04/20.

Le taux de présence aux épreuves orales est élevé : sur les 113 candidats admissibles, 93 se sont présentés aux épreuves orales soit 82,30 % .

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
89 (dont 48,31 % de femmes)	70 (dont 52,85 % de femmes)	24 (dont 50 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 16,38/20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale est de 12,32/20.

III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 29 novembre 2016. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 20 et 21 février 2017.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 17,28/20 et la moyenne la plus basse à 06,50/20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 12,01/20.

3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 16,84/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 10,28/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	40,54 %	36,64 %	22,78 %
Connaissances générales	40,81 %	34,67 %	25,07 %
Mathématiques	40,22 %	24,07 %	35,70 %
Logique	57,43 %	22,66 %	19,90 %

3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : résumé et questions à partir d'un texte

Le niveau des copies est assez homogène, globalement les candidats ont une syntaxe correcte et parviennent à s'exprimer à l'écrit. Dans l'ensemble le texte a été assimilé, cependant les candidats éprouvent souvent des difficultés à valoriser leur copie par l'utilisation d'un vocabulaire personnel, échouant ainsi à éviter l'écueil de la paraphrase. Ce défaut de maîtrise de la méthodologie du résumé est constaté dans de nombreuses copies sous diverses formes : paraphrase comme précédemment évoqué, résumé paragraphe par paragraphe, présentation du texte en préambule, etc.

Le traitement des questions est souvent déséquilibré. En effet, si certaines copies présentent un développement parfois trop long, essentiellement observé dans les réponses dépourvues de structure (argumentation sous forme de catalogue), cet excès amène les candidats à négliger la qualité du résumé et des définitions. À l'inverse, des réponses laconiques trahissent également une mauvaise gestion du temps imparti, les candidats n'étant pas parvenus à s'appropriier la technique du résumé, le temps consacré à sa rédaction a monopolisé les énergies au détriment des questions et des définitions.

Il importe toutefois de souligner les efforts consentis pour présenter des copies soignées, au style clair illustrant ainsi une volonté manifeste de proposer un devoir de qualité.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,25 %	4,34 %	27,04 %	30,10 %	25,00 %	13,52 %

3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	121	31,35 %
Comptabilité privée	53	13,73 %
Économie	64	16,58 %
Droit	57	14,77 %
Géographie économique	87	22,54 %
Programmation	1	0,26 %
Pupitrage	3	0,78 %
TOTAL	386	100 %

- **Mathématiques**

Le niveau général est relativement faible. En effet, l'essentiel des points d'une copie est généralement attribué aux questions les plus simples. Toutefois, il importe de signaler que les notions mathématiques les plus élémentaires sont globalement maîtrisées. Les meilleures copies, outre la justesse de la réponse proposée, présentent des démonstrations de grande qualité. À cet égard, cette année encore, le jury insiste sur l'importance d'explicitier le raisonnement utilisé et de ne pas se contenter de fournir des données brutes.

En externe, la meilleure copie a été notée 19,50/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	28,93 %	28,10 %	14,05 %	14,88 %	14,05 %

- **Économie**

Le jury déplore le traitement d'ordre général du sujet au détriment d'un point de vue exclusivement économique. En effet, si la plupart des copies peuvent se prévaloir d'une bonne compréhension globale du sujet, l'argumentation ne s'appuie pas suffisamment sur des théories et concepts économiques « classiques » et contemporains. Toutefois, il convient de souligner la bonne qualité d'expression et la volonté de proposer des réponses structurées en s'appuyant sur des exemples d'actualité.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	10,94 %	21,88 %	21,88 %	26,56 %	18,75 %

- **Droit**

La technique de la dissertation juridique est maîtrisée, la plupart des copies proposant un plan structuré en deux parties comprenant chacune deux sous-parties. Toutefois, l'argumentation juridique est parfois légère, les candidats éprouvant dans l'ensemble des difficultés à appuyer leur démonstration sur des capacités d'analyse juridique suffisantes.

Globalement, en comparaison aux années précédentes, il importe de constater une amélioration de la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	10,53 %	36,84 %	21,05 %	21,05 %	10,53 %

- **Géographie économique**

Le sujet proposé, volontairement assez ouvert, a permis aux candidats de rédiger et de trouver à s'exprimer. Plusieurs approches et types de plan ont été valorisés, sous réserve qu'ils soient cohérents et reposent sur une véritable réflexion en géographie économique et des connaissances satisfaisantes. Toutefois, le travail d'analyse du sujet, dont rend compte l'introduction, doit définir les termes du sujet et poser une problématique ciblée ; c'est trop rarement le cas et cela engendre des plans souvent inadaptés et peu pertinents.

Le jury a pu se réjouir du bon niveau d'expression française et de présentation des copies contribuant ainsi à une lecture aisée des compositions. Cependant, il convient de tempérer ces appréciations positives par la persistance de fautes d'orthographe, y compris parmi les meilleures copies.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	4,60 %	39,08 %	27,59 %	20,69 %	8,05 %

- **Comptabilité privée**

Le niveau des copies est plutôt satisfaisant. Cependant les candidats obtiennent la majorité de leurs points sur les écritures. En effet, peu de candidats ont su mobiliser leurs connaissances pour satisfaire aux exigences de l'exercice n°5, à savoir l'extraction de données d'un compte de résultat pour présenter notamment des soldes intermédiaires de gestion et la capacité d'autofinancement d'une société ; ces difficultés illustrent les limites de capacité d'analyse comptable des candidats.

La présentation est généralement soignée.

En externe, la meilleure copie a été notée 19,50/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,50/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	13,46 %	28,85 %	19,23 %	11,54 %	26,92 %

- **Programmation**

Un seul candidat externe a choisi cette option.

- **Pupitrage**

Les 3 candidats ayant choisi cette matière ont un niveau plutôt satisfaisant.

En externe, la meilleure copie a été notée 14,5/20, la moins bonne 10/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	0 %	66,67 %	33,33 %	0,00 %

3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

189 candidats au concours externe se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	29 (15,34 %)
Anglais	67 (35,44 %)
Arabe	2 (1,05 %)
Espagnol	71 (37,56 %)
Italien	19 (10,05 %)
Russe	1 (0,52%)
TOTAL	189

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, il est constaté un niveau de traduction satisfaisant, la concordance des temps et la justesse du vocabulaire sont respectées. Toutefois, il importe de signaler que certains candidats persistent à composer dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas du tout.

Une lecture assidue de la presse étrangère dans la langue choisie est recommandée afin de se familiariser avec la sémantique journalistique.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0,00 %	31,55 %	24,06 %	33,16 %	11,23 %

- **Allemand**

Le niveau des copies est relativement faible, certaines copies affichant de sévères lacunes tant grammaticales que lexicales.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Anglais**

Dans l'ensemble, le sens du texte est respecté. Toutefois, de façon assez surprenante, la plupart des candidats ont peiné sur la traduction d'un mot pourtant familier : « customs » (douane).

En externe, la meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Arabe**

Deux candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Espagnol**

Il est constaté un bon niveau dans l'ensemble, voire excellent pour certaines copies au style clair, sans erreur de syntaxe et comportant peu de fautes d'orthographe.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 06/20.

- **Italien**

Dans l'ensemble, le niveau n'est pas satisfaisant. En effet de nombreux candidats semblent avoir concouru en italien sans aucune maîtrise de la langue comme en atteste la pauvreté du vocabulaire et le peu de connaissances grammaticales.

En externe, la meilleure copie a été notée 17/20, la moins bonne (hors copies blanches) 05/20.

- **Russe**

Un seul candidat a composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 20 et 21 février 2017.

La moyenne générale la plus haute s'établit à 17,65/20 et la moyenne la plus basse à 06/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 11,75/20.

4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : analyse de dossier et réponse à des questions

Cette épreuve nécessite l'analyse de la documentation fournie pour en extraire les éléments les plus pertinents en vue de leur reformulation. Elle met en évidence les candidats qui savent étudier et synthétiser les documents sans les recopier. Le jury déplore la confusion entre la note et les réponses aux questions en dépit des consignes affichées en première page du sujet (note de 4 pages environ PUIS réponses à des questions).

Concernant la note, dans l'ensemble, les candidats ont su mettre en relief les idées principales développées dans les documents en dépit de lacunes de méthodologie caractérisées notamment par l'absence d'une introduction clairement identifiée et d'un plan clair et apparent. De nombreuses copies n'échappent pas aux écueils de la paraphrase et de la simple énumération.

S'agissant des réponses aux questions, très peu de copies sont valorisées par l'apport de connaissances professionnelles personnelles et généralement leur traitement est lapidaire, peu développé.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,75 %	21,12 %	33,33 %	18,30 %	16,90 %	6,57 %

4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	53	25,85 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	6	2,92 %
Sujet relatif à la branche Surv	54	26,34 %
Comptabilité privée	24	11,70 %
Gestion administrative	66	32,19 %
Programmation	0	0 %
Pupitrage	2	0,97 %
TOTAL	205	100 %

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Le niveau des copies est très hétérogène. Si certains candidats ne maîtrisent pas du tout un sujet qu'ils ont pourtant choisi, d'autres ont excellé dans cet exercice en s'appuyant sur des connaissances professionnelles avancées.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,77 %	20,75 %	16,98 %	18,86 %	20,75 %	18,86 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Le nombre de candidats ayant concouru dans cette option est très faible : 6 copies.

Le niveau d'ensemble est assez faible, les devoirs révélant une méconnaissance réglementaire ne permettant pas d'apporter les réponses attendues.

Sur la forme, la présentation des copies est plutôt soignée, les copies comportant peu de fautes d'orthographe et/ou de syntaxe.

La meilleure copie a été notée 13/20, la moins bonne (hors copies blanches) 06/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	16,66 %	0,00 %	50,00 %	16,66 %	16,66 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Dans l'ensemble, le niveau a été jugé peu satisfaisant. De nombreux candidats ne disposent pas des connaissances professionnelles suffisantes pour traiter avec rigueur la dimension contentieuse du sujet et développer avec précision le pouvoir des agents en matière de contrefaçon.

La meilleure copie a été notée 15,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,70 %	24,07 %	25,92 %	18,51 %	16,66 %	11,11 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont d'un niveau moyen, les candidats démontrent en général des connaissances sur les écritures mais ne semblent pas élargir leurs connaissances comptables sur d'autres thématiques.

En interne, la meilleure copie a été notée 16,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	37,50 %	25,00 %	12,50 %	16,67 %	8,33 %

- **Gestion administrative**

Peu de copies peuvent se prévaloir d'un niveau satisfaisant ; la faiblesse des compositions trahit un manque évident de préparation. Si les efforts pour présenter un devoir structuré sont indéniables, de trop rares copies parviennent à exploiter des acquis professionnels pour valoriser les réponses aux questions.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	13,85 %	52,31 %	21,54 %	9,23 %	3,08 %

- **Programmation**

Aucun candidat n'a concouru dans cette matière.

- **Pupitrage**

Les deux copies sont d'un bon niveau.

En interne, la meilleure copie a été notée 17/20, la moins bonne 13,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	0 %	0,00 %	50,00 %	50,00 %

4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

48 candidats au concours interne (18,28 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours <i>interne</i>
Allemand	3 (6,25 %)
Anglais	11 (22,91 %)
Arabe	1 (2,08 %)
Chinois	0 (0 %)
Espagnol	29 (60,41 %)
Italien	4 (8,33%)
Russe	0 (0 %)
TOTAL	48

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	2,08 %	52,08 %	14,58 %	22,91 %	8,33 %

- **Allemand**

Le faible nombre de candidats (3) ayant composé dans cette option ne permet pas de dégager de tendance.

En interne, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Anglais**

Le texte a globalement été compris, cependant l'obstination de nombreux candidats à vouloir proposer une traduction littérale pénalise la fluidité de leur rédaction et génère des fautes de syntaxe et/ou des maladresses de style.

En interne, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Arabe**

Un seul candidat a composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a présenté cette option.

- **Espagnol**

Des copies de qualité très inégale, si les meilleures proposent une traduction fidèle dans un français de qualité, de nombreux candidats ont tendance à oublier les passages les plus difficiles ou se limitent à une traduction mot à mot dans un français parfois laborieux.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Italien**

Hormis une copie blanche, seuls 3 candidats ont composé dans cette langue ; aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Russe**

Aucun candidat interne n'a présenté cette option.

V. Les épreuves d'admission

5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 9 juin au 23 juin 2017.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission.

5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche dédiée fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

Concrètement, l'exposé de cette présentation est souvent linéaire, se limitant à une simple énumération chronologique du parcours professionnel sans réelle construction et/ou cohérence avec la démarche personnelle d'intégrer l'administration des douanes. De plus, les cinq minutes dont disposent les candidats sont très rarement exploitées témoignant de leur impréparation à cet exercice.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Cet échange a notamment permis au jury d'apprécier les bons réflexes et les connaissances avérées des candidats en matière de déontologie. Cependant de nombreuses réponses semblent formatées. Cette absence de spontanéité masque généralement des motivations assez confuses et permet difficilement au jury de cerner la personnalité des candidats.

Le jury souligne toutefois les efforts des candidats dans leur expression orale et leur élocution. Hormis quelques exceptions, la gestion du stress était maîtrisée, au moins en apparence.

La moyenne est de 10,97/20. La meilleure prestation a été notée 19,20/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	8,77 %	22,76 %	32,72 %	12,66 %	23,09 %

- **L'épreuve d'informatique**

Un seul candidat ayant subi cette épreuve ; aucun tendance ne peut donc être dégagée.

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats par option
Allemand	2
Anglais	77
Arabe	0
Chinois	0
Espagnol	9
Italien	3
Russe	1
TOTAL	92

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture d'un passage du texte et à sa traduction, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

Globalement le niveau est bon voire très bon, certains candidats étant parfaitement bilingues, pour les autres, l'exercice de conversation permet une expression plus libre et spontanée. De plus la plupart des candidats éprouvant des difficultés à échanger dans la langue étrangère choisie avait préparé une présentation leur permettant ainsi de compenser leur lacune lexicale.

La moyenne est de 14,44/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 08/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	2,47 %	10,83 %	35,29 %	51,40 %

5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

La présentation des RAEP est souvent exclusivement confondue avec une simple verbalisation du CV, par conséquent les candidats ne parviennent à éviter l'écueil du discours mémorisé, débité de façon atone et sans réelle réflexion sur la finalité d'accéder à la catégorie B de la DGDDI. Il convient également de déplorer l'absence d'efforts de personnalisation des exposés.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de leur environnement public et administratif et par des mises en situation.

Le jury souligne les bonnes connaissances par les candidats de l'administration douanière, avec une réserve pour ceux issue d'un autre ministère qui éprouvent parfois des difficultés à identifier les différentes missions inhérentes à l'exercice de la profession de douanier en général et de contrôleur des douanes en particulier. Globalement, il importe également de relever une faiblesse récurrente qui consiste à mettre en exergue une qualité lors de l'exposé du RAEP (sens du management, esprit d'équipe...) ; cependant soumis à l'exercice de la mise en situation, le candidat peine à démontrer au jury qu'il possède bien cette qualité.

La moyenne est de 10,10/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	19,12 %	22,06 %	17,64 %	27,94,%	13,24 %

- **L'épreuve d'informatique**

Seuls 2 candidats se sont présentés à cette épreuve, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	0
Anglais	62
Arabe	3
Chinois	0
Espagnol	4
Italien	0
Russe	0
TOTAL	69

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun.

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture d'une partie du texte et à la traduction de ce paragraphe. Un entraînement préalable est cet exercice est préconisé afin d'éviter l'écueil de la traduction littérale qui peut amener à des contresens.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Une lecture régulière de la presse étrangère et/ou la consultation fréquente de sites internet dans la langue choisie permettent au candidat de se familiariser avec un vocabulaire contemporain et ainsi d'alimenter une conversation soutenue.

La moyenne est de 11,71/20. La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	23,19 %	27,54 %	28,99 %	20,29 %

VI. Conclusion

Les concours de la branche administration générale / opérations commerciales, organisés au titre de l'année 2017, se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans incident.

S'agissant des épreuves écrites, il convient de ne négliger aucune partie du programme fixé par arrêté afin de garantir un traitement pertinent du sujet. Sa rédaction doit alors s'appuyer sur une parfaite maîtrise de la langue française (vocabulaire + syntaxe) et une connaissance aiguisée de la méthodologie de l'exercice à traiter (dissertation juridique, résumé, analyse de dossier, etc.).

Pour les épreuves de langue étrangère, une lecture assidue de la presse écrite est vivement conseillée, associée si possible à une pratique régulière à l'oral.

L'entretien avec le jury doit être perçu comme une opportunité pour les candidats de démontrer leurs motivations et leurs aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes, une bonne préparation à cet exercice revêt alors une importance capitale. Trop de candidats, qu'ils soient externes ou internes, limitent leur présentation à un simple exposé chronologique et linéaire de leur parcours personnel et professionnel sans chercher à le mettre en corrélation avec leur démarche d'intégrer la DGDDI, ce qui minore leurs chances d'arriver à se démarquer des autres candidats. Concernant les candidats externes, leurs connaissances de l'administration douanière sont parfois très superficielles. S'agissant des candidats internes, leur curiosité professionnelle se limite encore trop souvent à l'environnement directement lié à l'exercice de leurs fonctions sans manifester d'intérêt particulier pour l'activité des autres services.